

# COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 Février 2020

Date de la convocation : 14 février 2020

Le vingt-quatre février deux mille vingt , à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à Mme Martine ROQUETA
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Chantal REMIKI

La séance est ouverte à : 18 heures 40

#### I) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2019 pour le budget principal , lequel peut se résumer ainsi :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	813 276,68
Recettes	840 849,81

Excédent de clôture 2019	<b><u>+ 27 573,13</u></b>
--------------------------	---------------------------

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	400 951,54
Recettes	166 957,17

Déficit de clôture 2019	<b><u>- 233 994,37</u></b>
-------------------------	----------------------------

Aucune question ni observation de la part du conseil municipal

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à bulletin secret vote le compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

POUR : 09

ABSTENTION : 01

CONTRE : 02

Le compte administratif 2019 du budget principal est adopté à la majorité

II) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du budget principal tel que présenté par le receveur Municipal

Suite aux informations communiquées vendredi 21 février 2020 lors d'une réunion publique organisée par une des listes de candidats aux prochaines municipales, Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions sur l'endettement de la commune et le tableau de remboursement de la dette dans les années à venir car des chiffres erronés ont été annoncés. Il donne le taux d'endettement par habitant et indique que ce taux est encore en dessous du taux de référence pour les communes de la même strate et va encore diminuer en 2021 et 2022. Il termine ses propos en rappelant les très grosses opérations menées durant le mandat et précise que le recours à l'emprunt était indispensable pour venir compléter les plans de financement, outre les subventions d'investissement obtenues.

III) **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2019 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	201 515,07
Recettes	238 203,77
Excédent de clôture 2019	<b><u>+ 36 686,70</u></b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	95 079,83
Recettes	410 174,97
Excédent de clôture 2019	<b><u>+ 315 095,14</u></b>

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 il faudra prévoir le remboursement du prêt court terme de 500 000,00 €

Aucune question ni observation de la part du conseil municipal

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à bulletin secret le compte administratif 2019 du budget principal comme suit :

POUR : 08  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 04

Le compte administratif 2019 du budget eau et Assainissement est adopté à la majorité

IV) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

